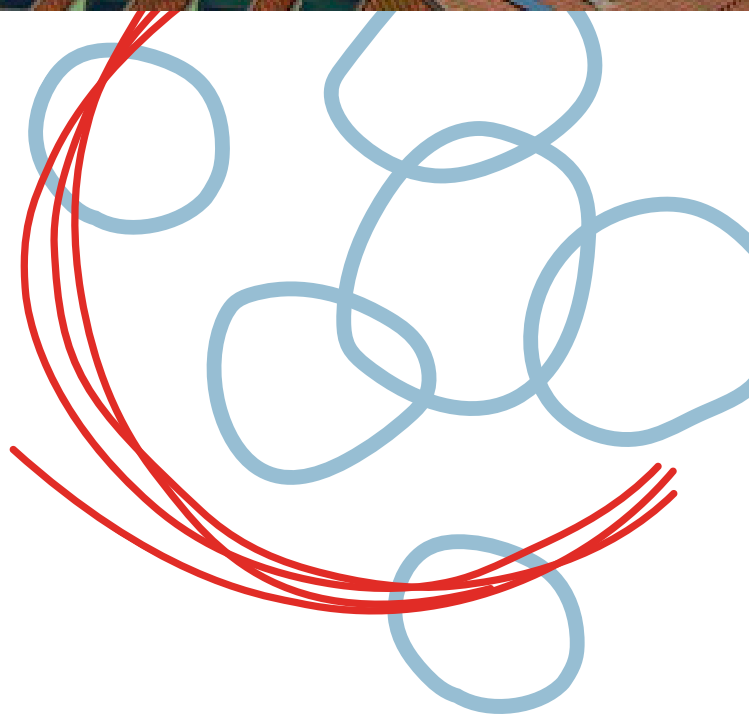




**Perspective
Session spéciale
2025**



Contact

Le président, les responsables de dossiers et la responsable de la communication demeurent volontiers à votre disposition pour des informations supplémentaires. N'hésitez pas à nous contacter.



Adrian Wüthrich
Président

031 370 21 11
079 287 04 93
wuethrich@travailsuisse.ch



Lisa Schädel
Communication

031 370 21 11
079 508 78 25
schaedel@travailsuisse.ch



Dr. Thomas Bauer
Politique économique

031 370 21 11
077 421 60 04
bauer@travailsuisse.ch



Valérie Borioli Sandoz
Politique de l'égalité

031 370 21 47
079 598 06 37
borioli@travailsuisse.ch



Dr. Edith Siegenthaler
Politique sociale

031 370 21 17
076 412 30 53
siegenthaler@travailsuisse.ch



Jackie Vorpe
Politique de la formation

031 370 21 17
vorpe@travailsuisse.ch

Aperçu

5.5	24.3288 ¹	Po. Tschopp. Protéger notre système de milice	Oui	4
6.5.	21.403	Iv.pa. CSEC-N. Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles	Oui	4
	25.3019	Po. CSEC-N. Crèches de bonne qualité	Oui	4
	23.4270 ²	Mo. Fehlmann Rielle. Rendre les prestations complémentaires plus accessibles !	Oui	4
7.5	24.026	OCF. «Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil (initiative pour des impôts équitables)». Initiative populaire et contre-projet indirect (loi fédérale sur l'imposition individuelle)	v. détails	5
	24.3780 ³	Mo. Grossen Jürg. Aligner sur le secteur privé les salaires versés par la Confédération	Non	5
	24.3700 ³	Po. Nantermod. Soutenir le travail en défiscalisant ou en exonérant les heures supplémentaires des cotisations sociales	Non	6

¹ Interventions parlementaires DFJP

² Interventions parlementaires DFI (suite le 7 mai)

³ Interventions parlementaires DFF

24.3288 Po. Tschopp. Protéger notre système de milice

Travail.Suisse considère la valeur du travail de milice comme élevée et importante pour la société. Le postulat demande un rapport afin de pouvoir discuter de mesures visant à renforcer le principe de milice. En raison de la pression sur le lieu de travail, des horaires de travail excessivement longs et flexibles et du stress croissant dans le monde du travail, les salarié-e-s ont de plus en plus de mal à pouvoir s'engager bénévolement à côté de leur travail. En Suisse, les associations et la collectivité vivent de l'engagement de tous. Cet engagement social doit aussi être possible pour les personnes actives.

→ **Travail.Suisse recommande d'accepter l'initiative parlementaire.**

Mardi, 6 mai

21.403 Iv.pa. CSEC-N. Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles

La CSEC-N propose désormais l'initiative parlementaire comme contre-projet à l'initiative populaire sur les crèches que Travail.Suisse a soutenu. Elle redresse la barre après que le Conseil des Etats a supprimé de nombreux éléments importants de l'initiative parlementaire lors de la session d'hiver 2024. Elle se rallie au principe de l'introduction d'une nouvelle allocation familiale de garde moyennant des modifications, notamment sur le montant plus élevé de l'allocation pour les enfants en situation de handicap (jusqu'à trois fois plus élevée, au lieu de deux, LAFam Art. 5, al. 2ter). Point positif, elle réintroduit le principe des conventions-programmes entre Confédération et cantons afin de garantir la qualité de l'accueil extra-familial. Conformément à ce que prévoit l'initiative populaire, la minorité Prelicz-Huber (LAFam Art. 5, al. 2bis) souhaite préciser que la participation des parents ne doit pas être supérieure à 10% de leur revenu. Travail.Suisse soutient cette proposition, qui vise à réduire les coûts à la charge des parents, parmi les plus élevés en Suisse en comparaison avec d'autres pays. Il faut refuser la minorité Balmer (LAFam Art 16, al. 1) qui propose de financer la nouvelle allocation de manière paritaire entre employeurs et employé-e-s. Pour Travail.Suisse, il est clair que seule la Confédération, les cantons et les employeurs doivent financer cette nouvelle allocation de garde – et non par les employé-e-s. Dans l'ensemble, le projet présenté par la CSEC-N est acceptable pour Travail.Suisse, sauf certaines propositions de minorité.

→ **Travail.Suisse recommande d'accepter l'initiative parlementaire.**

25.3019 Po. CSEC-N. Crèches de bonne qualité

A l'instar du Conseil fédéral, Travail.Suisse estime qu'il faut définir quelles sont les exigences pour qu'une crèche fournisse un accueil extrafamilial de qualité. Le taux d'encadrement, la proportion du personnel non qualifié et de stagiaires ainsi que les conditions de travail et les salaires doivent faire l'objet d'une recherche et de recommandations. Ces éléments sont primordiaux à connaître lorsqu'il s'agira de convenir des conventions-programmes avec les cantons.

→ **Travail.Suisse recommande d'accepter le postulat.**

Mardi, 6 mai | Interventions parlementaires DFI (suite le 7 mai)

23.4270 Mo. Fehlmann Rielle. Rendre les prestations complémentaires plus accessibles !

La motion demande que les cantons fassent mieux connaître les prestations complémentaires, contribuent à la déstigmatisation de celles-ci et simplifient considérablement les démarches administratives pour en bénéficier. Selon les estimations, environ 230 000 retraité-e-s ne touchent pas les prestations complémentaires auxquelles ils ou elles ont droit. Cela s'explique notamment par le manque de con-

naissances, la honte et la peur. Du point de vue de Travail.Suisse, il est important que les personnes qui ont droit à des prestations sociales puissent en bénéficier. C'est pourquoi Travail.Suisse salue l'objectif de cette motion, qui vise à responsabiliser davantage les autorités afin de permettre aux ayants droit d'accéder aux prestations complémentaires.

→ **Travail.Suisse recommande d'accepter la motion.**

Mercredi, 7 mai

24.026 OCF. «Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil (initiative pour des impôts équitables)». Initiative populaire et contre-projet indirect (loi fédérale sur l'imposition individuelle)

Travail.Suisse soutient le principe de l'imposition individuelle, car elle a des effets positifs sur l'égalité et l'activité professionnelle des femmes et des hommes. Sa mise en œuvre doit toutefois se faire avec beaucoup de prudence. Compte tenu notamment des projets d'économies de la Confédération et des mesures d'allègement actuellement en consultation, Travail.Suisse rejette un projet qui entraînerait de nouvelles pertes fiscales. En raison des recettes supplémentaires attendues, certaines pertes de recettes sont acceptables. Travail.Suisse toutefois rejette une mise en œuvre de l'imposition individuelle si celle-ci entraîne des pertes de recettes supérieures à 500 millions de francs. Travail.Suisse considère donc comme acceptable la proposition du Conseil des Etats avec des pertes fiscales de l'ordre de 434 millions de francs par an.

→ **Travail.Suisse soutient une mise en œuvre de l'imposition individuelle, pour autant que les pertes de recettes ne dépassent pas 500 millions de CHF par an.**

Mercredi, 7 mai | Interventions parlementaires DFF

24.3780 Mo. Grossen Jürg. Aligner sur le secteur privé les salaires versés par la Confédération

La motion demande que les salaires dans l'administration fédérale soient conformes au marché et suivent l'évolution des salaires moyens dans l'ensemble de l'économie privée. Ces deux aspects sont toutefois déjà largement présents aujourd'hui. Les salaires et les conditions de travail de l'administration fédérale correspondent en principe à ceux des fonctions comparables de l'économie privée. Les rémunérations globales, en particulier pour les cadres, sont nettement inférieures à celles des groupes de comparaison de l'économie privée, mais ces différences sont en partie compensées par des contributions plus élevées de l'employeur à la caisse de pension. C'est ce que montre une étude complète et différenciée de PwC datant de 2024. Les données de l'enquête sur la structure des salaires 2012-2022 montrent en outre que la croissance des salaires des employé·e·s sans fonction de cadre a été moyenne durant cette période, alors que celle des cadres inférieurs a été nettement inférieure à celle de l'économie globale. Pour les cadres supérieurs et moyens, on constate en revanche une croissance salariale nettement plus forte que dans l'ensemble de l'économie, ce qui a permis à ces salaires de se rapprocher un peu plus du niveau de l'économie privée. Ils restent toutefois nettement en dessous du niveau salarial des groupes comparables de l'économie privée. La mise en œuvre de la motion accélérerait probablement cette évolution vers des salaires plus élevés chez les cadres supérieurs. Les conséquences seraient donc des coûts plus élevés et une plus grande inégalité salariale dans l'administration fédérale. Travail.Suisse s'oppose à une telle évolution. L'administration fédérale doit être un employeur attractif pour toutes et tous les employé·e·s. En revanche, Travail.Suisse partage l'avis selon lequel les salaires dans l'administration doivent présenter à moyen terme une croissance salariale comparable à celle de l'économie privée. Celle-ci doit s'orienter sur l'inflation et la productivité de l'ensemble de l'économie. A cet égard également, l'enquête sur la structure des salaires ne révèle pas d'évolution notablement meilleure dans l'administration publique au cours des dix dernières années, sauf pour les cadres supérieurs.

→ **Travail.Suisse recommande de rejeter la motion.**

24.3700 Po. Nantermod. Soutenir le travail en défiscalisant ou en exonérant les heures supplémentaires des cotisations sociales

Le postulat demande un rapport pour examiner la possibilité d'exonérer les heures supplémentaires de l'impôt et des cotisations sociales afin de les rendre plus attractives pour les salarié·e·s. Travail.Suisse rejette catégoriquement ce postulat. D'une part, Travail.Suisse s'oppose clairement à l'objectif du postulat, qui est d'encourager davantage les heures supplémentaires, car cela met en danger la santé des salarié·e·s. D'autre part, une exonération des cotisations sociales sur les heures supplémentaires entraînerait une diminution des prestations sociales pour les travailleuses et travailleurs concernés, car le revenu assuré serait moins élevé. Il n'est certainement pas dans l'intérêt des travailleuses et travailleurs de réduire leur revenu assuré. Ça entraînerait des prestations plus faibles en cas de chômage, d'accident ou de maternité, mais aussi pour la retraite. Enfin, exclure les heures supplémentaires du revenu imposable n'est pas non plus pertinent sur le plan de la politique financière et va à l'encontre du principe de l'imposition selon la capacité économique.

→ **Travail.Suisse recommande de rejeter le postulat.**